

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01477 Numéro SIREN : 814 822 060 Nom ou dénomination : 31FEVRIER

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000278

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000278**
n° de gestion : **2015B01477**
n° SIREN : **814 822 060 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 16/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

31FEVRIER - Société par actions simplifiée
8 rue Baudin 26000 Valence -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



763603

00278

cerfa		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
N° 11084*19		Formulaire à déposer en double exemplaire		2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		REPUBLICQUE FRANÇAISE			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/10/2017		et clos le 30/09/2018	
Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
31FEVRIER			8 rue Baudin		
SIRET 81482206000012			Mél : 26000 Valence		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
8 RUE BAUDIN 26000 VALENCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit 339	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 28/12/2018		
			Lieu: valence		
			Qualité et nom du signataire: Président Olivier DUVERT		
Tél:			Signature:		

copie certifiée
conforme à l'original.

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Designation de l'entreprise : 31FEVRIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12		
Adresse de l'entreprise : 8 RUE BAUDIN 26000 VALENCE		Durée de l'exercice précédent : 12		
Numero SIRET : 8 1 4 8 2 2 0 6 0 0 0 0 1 2		Néant ☐		
		Exercice clos le : 13/09/2018		
		Bilan	Autres immobilisations, des valeurs	
		1	2	
			N°	
			3	
Capital souscrit non appelé		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (*)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
Prêts		BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL AL		BJ	BK	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	CIRCUANTS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVULS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
			1867	
Valeurs de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL IIL	CI	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à court terme	CV		
	Pénalités de remboursement des obligations	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1867	
Rendus (1) : Don (don cubal) *		CP		
Dépense de réserve ou prime (2) *				
Stocks :				
Créances :				

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise **31FEVRIER**Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : **2000**

DA 2000

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

FK

DC

Réserve légale (3)

DD

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (4)* (Dont réserve spéciale des provisions pour décaissements des états

K

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

L

DG

Report à nouveau

DH (5281)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI (339)

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DI (5620)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

L

DV 3753

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX

Dettes fiscales et sociales

DY

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

Compte recu

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 3753

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 1867

RELEVÉS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

IB

(2)

Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)

IC

Écart de réévaluation libre

ID

Réserve de réévaluation (1976)

IE

(3)

Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4)

Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG

(5)

Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

Désignation de l'entreprise : **31FEVRIER**Neant ☐

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	237	FE	FF 237
		FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 1400
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation 2) (I)				FR 1637
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stock (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU 1212
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 333
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 431
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation 3) (II)				GF 1976
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (339)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW (339)

Formulaire obligatoire - Formule 33-A
du Code de commerce (décret n° 2017-1231 du 20 septembre 2017)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		31FEVRIER		N°		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	II		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	1637	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	1976	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits -- total des charges)				IN	(339)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IV	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au 8° ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au 8° ci-dessous)			HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HN		
	(6 ter)	Dont	amortissements des constructions dans des PMI innovantes (art. 217 bis)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 59 quinquies D)		RD	
	(7) Dont transferts de charges			AI		
	(8) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15)			A2		
	(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(10) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(11) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles (facultatives)			A5		
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles (obligatoires)			A6		
	(13) Détail des produits et charges exceptionnels : Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre 7° et le compléter en annexe *				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(14) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs *				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										31FEVRIER		Néant ☒	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Acquisitions, créations, apports en nature et affectations		Acquisitions, créations, apports en nature et affectations			
IN CORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		DS		DD		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KI		KI		
CORPORALES	Terrains						KG		KH		KJ		
	Constructions	Sur sol propre		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		M1			KM		KX		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX	
		Matériel de transport						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IB		IC		ID	
	Emballages récupérables et divers						IE		IF		IG		
	Immobilisations corporelles en cours						IH		IJ		IJ		
Avances et acomptes						IK		IL		IM			
TOTAL III						IN		IO		IP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						SG		SV		ST		
	Autres participations						SL		SV		SW		
	Autres titres immobilisés						JP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV		
	TOTAL IV						IQ		IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OIE		OI			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisations et autres opérations		
				par affectation de poste à poste				Valeur Brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
IN CORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		EW	
CORPORALES	Terrains				IP		IX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR			MD		MI	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS			MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MI		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		II			MM		NI	
		Matériel de transport		IV			MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW			MS		MT	
	Emballages récupérables et divers		IX			MY		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IV		NG		NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OL		MT	
	Autres participations				IO		OX		OY	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				IZ		2L		2I	
	TOTAL IV				IZ		NI		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2018

Exercice clos le **3 0 0 9 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration (jusqu'à et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **31FEVRIER** Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2351) à la ligne « provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont reporté leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 3, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

31FEVRIER

Désignation de l'entreprise

Néant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PF		PE		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récurrents et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		PN		OP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Montant net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de dot., et autres	Colonne 2 Mode de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de dot., et autres	Colonne 5 Mode de dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récap. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	X9			Y0			Y0
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général dérogatoire (NP + NQ + NR)	NW			Total général dérogatoire (NS + NT + NU)	NY	Total général dérogatoire (NW + NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2022

Designation de l'entreprise		31FEVRIER		Neant ☒	
Nature des provisions		Montant au debut de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant a la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 B de l'annexe III au C.G.I.

Désignation de l'entreprise : **31FEVRIER**Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	A plus d'un an 4	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VX					
	Créance représentative de titres (titres à porteur ou titres prêts ou remis en garantie) (titres à porteur ou titres prêts ou remis en garantie) (10)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VG					
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTALS		VT		VU		VV
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VI					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'étranger	VG					
	à plus d'1 an à l'étranger	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8L					
	Taxe sur la valeur ajoutée	8W					
	Obligations cautionnées	8X					
	Autres impôts, taxes et assimilés	8Q					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		8I	353	353			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALS		8V	353	353			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8J		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	8L		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8K					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

Désignation de l'entreprise : 31FEVRIER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 13.01.09.2018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA			
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *				WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-A du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	NF			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-A du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-1 bis I))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2017-bis)		XX	NW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOF-SD)							IT		
Quote-part	Bénéfice imposable (cf. notice 2032-NOF-SD)	WI	Résultat fiscal (cf. notice 2032-NOF-SD)		IT		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8			
			- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-A du CGI)	SI	Zones d'entreprises à activité exonérée		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 212 bis)	SS	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						NB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								IG	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		NA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
Majoration d'amortissement *									XD	
Valeur ajoutée sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprise en début de l'exercice) (cf. art. 212 bis)	K9	Entreprises existantes (cf. art. 212 bis)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 212 bis)	L5		NI		
	Ind. de l'investissement (cf. art. 212 bis)	L1	* Ind. de l'investissement (cf. art. 212 bis)	K3	Ind. de recherche et d'innovation (cf. art. 212 bis)	PA				
	Ind. de l'innovation (cf. art. 212 bis)	OY	Ind. de l'innovation (cf. art. 212 bis)	IF	Ind. de l'innovation (cf. art. 212 bis)	XC				
							PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Crédite dérogatoire par le report en arrière de déficit		Z1		NG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	NH	339	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		NI				
				déficit (II moins I)				NJ	339	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne NI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne NO)						NN		NO	339	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **31FEVRIER**

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5281
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	5281
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)	YJ	339
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	5620

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9I

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant
au début de l'exercice

Imputations

Montant net
à la fin de l'exercice

11

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-C-SD (SDNIC-DGFIP) - Octobre 2017

Désignation de l'entreprise : 31FEVRIER										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF			Report à nouveau	ZG	5620				
					*NB : le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II	ZH	5620		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)						JF		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILES DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES INTERNES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						JS		NQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)								SS		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						FS		SI		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	431	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits parachèrs)						ZS		YZ		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YN	431	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	160	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		
	- Numéro de centre agréé *						XP				
	- Titiles et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 20 %	JL		
					Plus-values à 12 %	JM		Imputations	JO		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 20 %	JO		
					Plus-values à 12 %	JP		Imputations	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non donné lieu d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NDI pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 31FEVRIER Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette revalorisée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

N° 2053-PC-30 - ISING-Dornier - Janvier 2016

I - Immobilisations ^(*)		Prix de vente ⁽¹⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽²⁾	Court terme ⁽³⁾	Long terme ⁽⁴⁾			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁽⁵⁾
		(1)	(2)	(3)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(5)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

31FEVRIER

Désignation de l'entreprise : _____

Formulaire déposé au titre de l'IR

E

✓ 100%



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(a) l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes (cf. cadre B);

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à IIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quintdex</i> es 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGL)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
		N-4			
	différente (art. 39 <i>quintdex</i> es 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGL)	N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
opérations monétaires soumises à l'impôt sur les sociétés seulement

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) :

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2682.

31FEVRIER

Désignation de l'entreprise : _____ N° _____

Rapport de plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒

Grains moins-values de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclues du régime de long terme (art. 219 I, annexes 0 bis du CGI) ☐

Grains moins-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
sur 219 I, annexes 0 bis du CGI ☐

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme	N + 1		
Moins-values nettes à long terme	N + 2		
Moins-values nettes à long terme	N + 3		
Moins-values nettes à long terme	N + 4		
Moins-values nettes à long terme	N + 5		
Moins-values nettes à long terme	N + 6		
Moins-values nettes à long terme	N + 7		
Moins-values nettes à long terme	N + 8		
Moins-values nettes à long terme	N + 9		
Moins-values nettes à long terme	N + 10		
Moins-values nettes à long terme	N + 11		
Moins-values nettes à long terme	N + 12		
Moins-values nettes à long terme	N + 13		
Moins-values nettes à long terme	N + 14		
Moins-values nettes à long terme	N + 15		
Moins-values nettes à long terme	N + 16		
Moins-values nettes à long terme	N + 17		
Moins-values nettes à long terme	N + 18		
Moins-values nettes à long terme	N + 19		
Moins-values nettes à long terme	N + 20		
Moins-values nettes à long terme	N + 21		
Moins-values nettes à long terme	N + 22		
Moins-values nettes à long terme	N + 23		
Moins-values nettes à long terme	N + 24		
Moins-values nettes à long terme	N + 25		
Moins-values nettes à long terme	N + 26		
Moins-values nettes à long terme	N + 27		
Moins-values nettes à long terme	N + 28		
Moins-values nettes à long terme	N + 29		
Moins-values nettes à long terme	N + 30		
Moins-values nettes à long terme	N + 31		
Moins-values nettes à long terme	N + 32		
Moins-values nettes à long terme	N + 33		
Moins-values nettes à long terme	N + 34		
Moins-values nettes à long terme	N + 35		
Moins-values nettes à long terme	N + 36		
Moins-values nettes à long terme	N + 37		
Moins-values nettes à long terme	N + 38		
Moins-values nettes à long terme	N + 39		
Moins-values nettes à long terme	N + 40		
Moins-values nettes à long terme	N + 41		
Moins-values nettes à long terme	N + 42		
Moins-values nettes à long terme	N + 43		
Moins-values nettes à long terme	N + 44		
Moins-values nettes à long terme	N + 45		
Moins-values nettes à long terme	N + 46		
Moins-values nettes à long terme	N + 47		
Moins-values nettes à long terme	N + 48		
Moins-values nettes à long terme	N + 49		
Moins-values nettes à long terme	N + 50		
Moins-values nettes à long terme	N + 51		
Moins-values nettes à long terme	N + 52		
Moins-values nettes à long terme	N + 53		
Moins-values nettes à long terme	N + 54		
Moins-values nettes à long terme	N + 55		
Moins-values nettes à long terme	N + 56		
Moins-values nettes à long terme	N + 57		
Moins-values nettes à long terme	N + 58		
Moins-values nettes à long terme	N + 59		
Moins-values nettes à long terme	N + 60		
Moins-values nettes à long terme	N + 61		
Moins-values nettes à long terme	N + 62		
Moins-values nettes à long terme	N + 63		
Moins-values nettes à long terme	N + 64		
Moins-values nettes à long terme	N + 65		
Moins-values nettes à long terme	N + 66		
Moins-values nettes à long terme	N + 67		
Moins-values nettes à long terme	N + 68		
Moins-values nettes à long terme	N + 69		
Moins-values nettes à long terme	N + 70		
Moins-values nettes à long terme	N + 71		
Moins-values nettes à long terme	N + 72		
Moins-values nettes à long terme	N + 73		
Moins-values nettes à long terme	N + 74		
Moins-values nettes à long terme	N + 75		
Moins-values nettes à long terme	N + 76		
Moins-values nettes à long terme	N + 77		
Moins-values nettes à long terme	N + 78		
Moins-values nettes à long terme	N + 79		
Moins-values nettes à long terme	N + 80		
Moins-values nettes à long terme	N + 81		
Moins-values nettes à long terme	N + 82		
Moins-values nettes à long terme	N + 83		
Moins-values nettes à long terme	N + 84		
Moins-values nettes à long terme	N + 85		
Moins-values nettes à long terme	N + 86		
Moins-values nettes à long terme	N + 87		
Moins-values nettes à long terme	N + 88		
Moins-values nettes à long terme	N + 89		
Moins-values nettes à long terme	N + 90		
Moins-values nettes à long terme	N + 91		
Moins-values nettes à long terme	N + 92		
Moins-values nettes à long terme	N + 93		
Moins-values nettes à long terme	N + 94		
Moins-values nettes à long terme	N + 95		
Moins-values nettes à long terme	N + 96		
Moins-values nettes à long terme	N + 97		
Moins-values nettes à long terme	N + 98		
Moins-values nettes à long terme	N + 99		
Moins-values nettes à long terme	N + 100		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $col. J = S + D + E - G - H$
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme	N + 1					
Moins-values nettes à long terme	N + 2					
Moins-values nettes à long terme	N + 3					
Moins-values nettes à long terme	N + 4					
Moins-values nettes à long terme	N + 5					
Moins-values nettes à long terme	N + 6					
Moins-values nettes à long terme	N + 7					
Moins-values nettes à long terme	N + 8					
Moins-values nettes à long terme	N + 9					
Moins-values nettes à long terme	N + 10					
Moins-values nettes à long terme	N + 11					
Moins-values nettes à long terme	N + 12					
Moins-values nettes à long terme	N + 13					
Moins-values nettes à long terme	N + 14					
Moins-values nettes à long terme	N + 15					
Moins-values nettes à long terme	N + 16					
Moins-values nettes à long terme	N + 17					
Moins-values nettes à long terme	N + 18					
Moins-values nettes à long terme	N + 19					
Moins-values nettes à long terme	N + 20					
Moins-values nettes à long terme	N + 21					
Moins-values nettes à long terme	N + 22					
Moins-values nettes à long terme	N + 23					
Moins-values nettes à long terme	N + 24					
Moins-values nettes à long terme	N + 25					
Moins-values nettes à long terme	N + 26					
Moins-values nettes à long terme	N + 27					
Moins-values nettes à long terme	N + 28					
Moins-values nettes à long terme	N + 29					
Moins-values nettes à long terme	N + 30					
Moins-values nettes à long terme	N + 31					
Moins-values nettes à long terme	N + 32					
Moins-values nettes à long terme	N + 33					
Moins-values nettes à long terme	N + 34					
Moins-values nettes à long terme	N + 35					
Moins-values nettes à long terme	N + 36					
Moins-values nettes à long terme	N + 37					
Moins-values nettes à long terme	N + 38					
Moins-values nettes à long terme	N + 39					
Moins-values nettes à long terme	N + 40					
Moins-values nettes à long terme	N + 41					
Moins-values nettes à long terme	N + 42					
Moins-values nettes à long terme	N + 43					
Moins-values nettes à long terme	N + 44					
Moins-values nettes à long terme	N + 45					
Moins-values nettes à long terme	N + 46					
Moins-values nettes à long terme	N + 47					
Moins-values nettes à long terme	N + 48					
Moins-values nettes à long terme	N + 49					
Moins-values nettes à long terme	N + 50					
Moins-values nettes à long terme	N + 51					
Moins-values nettes à long terme	N + 52					
Moins-values nettes à long terme	N + 53					
Moins-values nettes à long terme	N + 54					
Moins-values nettes à long terme	N + 55					
Moins-values nettes à long terme	N + 56					
Moins-values nettes à long terme	N + 57					
Moins-values nettes à long terme	N + 58					
Moins-values nettes à long terme	N + 59					
Moins-values nettes à long terme	N + 60					
Moins-values nettes à long terme	N + 61					
Moins-values nettes à long terme	N + 62					
Moins-values nettes à long terme	N + 63					
Moins-values nettes à long terme	N + 64					
Moins-values nettes à long terme	N + 65					
Moins-values nettes à long terme	N + 66					
Moins-values nettes à long terme	N + 67					
Moins-values nettes à long terme	N + 68					
Moins-values nettes à long terme	N + 69					
Moins-values nettes à long terme	N + 70					
Moins-values nettes à long terme	N + 71					
Moins-values nettes à long terme	N + 72					
Moins-values nettes à long terme	N + 73					
Moins-values nettes à long terme	N + 74					
Moins-values nettes à long terme	N + 75					
Moins-values nettes à long terme	N + 76					
Moins-values nettes à long terme	N + 77					
Moins-values nettes à long terme	N + 78					
Moins-values nettes à long terme	N + 79					
Moins-values nettes à long terme	N + 80					
Moins-values nettes à long terme	N + 81					
Moins-values nettes à long terme	N + 82					
Moins-values nettes à long terme	N + 83					
Moins-values nettes à long terme	N + 84					
Moins-values nettes à long terme	N + 85					
Moins-values nettes à long terme	N + 86					
Moins-values nettes à long terme	N + 87					
Moins-values nettes à long terme	N + 88					
Moins-values nettes à long terme	N + 89					
Moins-values nettes à long terme	N + 90					
Moins-values nettes à long terme	N + 91					
Moins-values nettes à long terme	N + 92					
Moins-values nettes à long terme	N + 93					
Moins-values nettes à long terme	N + 94					
Moins-values nettes à long terme	N + 95					
Moins-values nettes à long terme	N + 96					
Moins-values nettes à long terme	N + 97					
Moins-values nettes à long terme	N + 98					
Moins-values nettes à long terme	N + 99					
Moins-values nettes à long terme	N + 100					

(*) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPN cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,3 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications complémentaires techniques sont données dans la notice n° 2032.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

31FEVRIER		Nonant ☒				
Désignation de l'entreprise : _____						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taux de 10 %	taux de 15 %	taux de 18 %	taux de 19 %	taux de 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
1	2	donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	5		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le n° 1018.



N° 11484 * 19

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: **31FEVRIER**.....Néant ☒ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le: **01/10/2017** et clos le: **30/09/2018**Données en nombre de mois **1** **2****I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
TOTAL 1	OX

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 2	OM

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL 3	OJ

IV- Valeur ajoutée produiteCalcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) **OG****V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les SA formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD**

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX							Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence	GY	/	/					GZ	/ /
Date de cessation								HR	/ /

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP
dont apprentis	YF
dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



N° 11624*18

Formulaire réglementaire
approuvé par l'Administration

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Neant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET

8 1 4 8 2 2 0 6 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 31FEVRIER

ADRESSE Voie 8 RUE BAUDIN

CODE POSTAL 26000

VILLE VALENCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique

DUVERT

Prénoms

Olivier

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

2000

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

50

Voie

route de la Gare

Code Postal

38210

Commune

Vourey

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénoms

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau.
en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux consignés en bas à droite de votre dernier cas.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052.



N° 11625 * 18

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 8 1 4 8 2 2 0 6 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 31FEVRIER

ADRESSE (voie) 8 RUE BAUDIN

CODE POSTAL 26000

VILLE VALENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-G-SD - (SDNC, DGFIP) - Octobre 2017

(1) Lorsque le contenu d'un tableau excède le nombre de pages de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de renvoyer chaque tableau en haut et à gauche de la page pour y inscrire le numéro total de tableaux sous-joints et le droit de renseignements.

Des explications complémentaires relatives aux tableaux sont données dans la notice 2052.



11611*14

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-I-SD

(2018)

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8 N° SIREN 8 1 4 8 2 2 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 31FEVRIER

ADRESSE (voie) 8 RUE BAUDIN

CODE POSTAL 26000 VILLE VALENCE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.

31fevrier
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 rue Baudin – 26000 Valence
814 822 060 00012 RCS Romans

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 décembre 2018**

Le 6 décembre 2018, à 18 heures,
l'actionnaires de la société 31fevrier, SASU au capital de 2 000€ s'est réunis à Valence (26) en
assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration par lettre recommandée.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en
séance.

Est présent :

- Monsieur Olivier DUVERT, propriétaire de 2 000 actions

seul associé et représentants en tant que telles la totalité des actions de la société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les trois quarts des parts sociales, est
régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.
2. La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être
communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la
convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de
documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018 et affectation du résultat.

Puis il présente le rapport du conseil d'administration puis ouvre la discussion.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve toutes leurs parties le rapport du conseil et les comptes de l'exercice qu'ils sont présentes.

L'assemblée générale approuve, en conséquence, les actes de gestions accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation en report à nouveau du résultat de l'exercice et la continuation de la société malgré la perte cumulée de plus de la moitié du capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et les membres du bureau.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.

Le Président